



Envoyé en préfecture le 22/10/2024  
Reçu en préfecture le 22/10/2024  
Publié le **22 OCT. 2024**  
ID : 033-213304470-20241009-056\_2024\_1-DE

Département de la GIRONDE  
Arrondissement de LIBOURNE  
Canton de COUSTRAS  
Commune de  
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



Réf. : 056-2024

*Stéphane Catalan*  
L'Adjoint,  
Par délégation du Maire  
**Stéphane CATALAN**  
*République Française*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 18
- présents : 14
- votants : 18

### OBJET : BAUX ET LOYERS – LOCATION BUREAUX CABINET MÉDICAL

Le neuf octobre deux-mille vingt-quatre, à 18h30, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 1<sup>er</sup> octobre 2024 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, M. Franck OBERG, Mme Florence PREVÔT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Mme Marie-José TERRIEN, Mme Véronique GÉRARD, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

ABSENTS : M. Serge FIMBAULT (procuration donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES), Mme Patricia VIAUD (procuration donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT), M. Robert DELÉRIS (procuration donnée à Mme Véronique GÉRARD), M. Pierre-Yves LE MERDY (procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY).

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

*Le conseil municipal, après en avoir débattu et après vote : 18 Votes – 18 Pour, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- Sollicite Maître Pieraggi, Avocat afin d'établir les baux de location des bureaux du cabinet médical.
- Dit qu'il s'agira de baux professionnels et qu'ils seront loués aux tarifs de :
  - bureau loué mensuellement de 20m<sup>2</sup> : 490€ HT loyer et charges comprises
  - bureau loué mensuellement de 12m<sup>2</sup> : 435€ HT loyer et charges comprises
  - bureau loué à la journée de 20m<sup>2</sup> : 50€ HT loyer et charges comprises
- Charge Madame le Maire ou son représentant d'entreprendre toutes les démarches et signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les  
jour, mois et an ci-dessus indiqués.  
Pour copie conforme, le 14 octobre 2024  
Le Maire,

Certifié exécutoire,  
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le  
Publié le  
A ST MEDARD DE GUIZIERES.  
Le Maire,  
Mireille CONTE JAUBERT

*Mireille ConTE Jaubert*  
Mireille CONTE JAUBERT

